|  |  |
| --- | --- |
| Les professeurs d’EPS du lycée……………………….Adresse du lycée |  Le ….. avril 2020  Mesdames, Messieurs les IA-IPR EPS s/c M/Mme le Proviseur du lycée |

Objet : projets de référentiels EPS Baccalauréat 2021

Mesdames, Messieurs les IA-IPR EPS

Le contexte auquel notre pays est confronté nous conduit à vous adresser ce courrier.

Aujourd’hui de nombreuses questions relatives au CCF du Bac EPS 2020 nous préoccupent. La 3ème épreuve de ce CCF pourra-t-elle se dérouler ? Quelles vont être les modalités pour les rattrapages et les cas d’inaptitude ? Le calendrier pour la validation et la remontée des notes va-t-il être modifié ?

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des exigences pour produire et renvoyer les projets de nouveaux référentiels relatifs au Baccalauréat 2021 en EPS pour la deuxième quinzaine de Mai.

Nous tenons, tout d’abord, à souligner que - dans la période actuelle de confinement - l’ensemble de la profession se mobilise pour assurer la continuité éducative et le lien avec les élèves. Chaque collègue le fait avec les moyens dont il dispose et en fonction de sa situation personnelle et familiale.

Les enseignant.e.s prennent du temps et ont une charge de travail importante pour assurer cette mission, notamment quand ils ont la charge de professeur principal.

Les protocoles exigés sont des protocoles d’établissement, or dans cette période, aucune équipe ne peut se réunir pour échanger directement et s’accorder sur une évaluation commune. Dans les conditions actuelles, la remontée des protocoles ne pourrait être qu’une initiative personnelle ou la compilation de travaux individuels, contraire au texte officiel (BO n° 36 du 3/10/2019) qui indique : « l’équipe d’EPS de l’établissement décline le référentiel national pour chaque activité proposée pour la certification et élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation ».

Nous attirons votre attention sur le fait que la 3ème journée de formation n’a pas pu avoir lieu pour notre secteur\*, qu’il est demandé aux enseignant.e.s d’EPS de faire en quelques semaines le travail que l’institution a mis plusieurs années à construire auparavant, à savoir, produire des référentiels qui puissent garantir une égalité de traitement sur l’ensemble du territoire et qui soient largement partagés. Le travail qui est demandé demande du temps et surtout de pouvoir échanger et élaborer collectivement, en équipe et en présentiel : ces conditions ne sont pas aujourd’hui réunies.

Actuellement, la situation déstabilisante dans laquelle se trouvent les élèves des classes de première doit être prise en compte. Ils ont à faire face cette année, à la mise en œuvre précipitée de la réforme dont la faisabilité a déjà été remise en cause (E3C) ainsi qu’au confinement. En ce qui concerne l’EPS, ils découvriront à la rentrée les nouvelles modalités d’évaluation sans y avoir été préparés.

Nous demandons que soit rapportée l’injonction de rendre les nouveaux référentiels à la date initialement prévue et que le dispositif soit aligné – pour l’instant – sur les académies qui ont donné le mois de septembre 2020 comme repère.

Nous demandons de pouvoir revenir à des exigences définies nationalement par APSA, à une répartition des points qui redonne toute sa place à l’évaluation de la « motricité », à un CCF avec une organisation réalisable et des critères objectifs, et une évaluation qui garantit l’égalité de tous les élèves face à l’examen sur l’ensemble du territoire.

Dans l’attente de votre réponse, nous vous prions d’agréer, Mesdames, Messieurs les IA-IPR EPS, l’expression de nos salutations distinguées.

*Les enseignants d’EPS du lycée……………………………….*

\*partie à supprimer pour les lycées qui ont pu assister à, la 3ème journée